

Rapport du contrôleur aux comptes sur l'exercice comptable du 01/09/2018 au 31/08/2019 du Comité Départemental de tir de l'Allier

CONTROLEUR AUX COMPTES :

M. Bruno BEZANCON

1. DOCUMENTS COMMUNIQUEES :

- Journal comptable
- Grand livre comptable
- Compte de résultat et bilan
- Relevés bancaires du Crédit Agricole
- Etat de rapprochement bancaire
- Talons des chèques
- Pièces justificatives

2. METHODOLOGIE

La totalité des écritures comptables et des documents a été contrôlée.

Il a été procédé par rapprochement entre le journal comptable, les bordereaux bancaires, les talons de chèques et les pièces justificatives.

Ensuite a été vérifiée la concordance entre le journal comptable et le grand livre comptable.

Enfin, le grand livre a été comparé avec le compte de résultats et le bilan.

3. CONSTATATIONS :

- Toutes les pièces justificatives sont bien présentes.
- Les écritures comptables correspondent parfaitement au montant des pièces justificatives.
- Il y a une parfaite concordance entre les écritures comptables, les relevés bancaires et les mentions figurant sur les talons des chèques.

4. COMPTE DE RESULTATS ET BILAN :

Il existe une parfaite concordance entre les différents comptes du Grand Livre et ceux du Compte de Résultats.

De même, les chiffres du Bilan correspondent bien à ceux du Grand Livre et du Compte de Résultat.

5. CONCLUSION :

La comptabilité est tenue de façon claire, ordonnée et rigoureuse. Aucune suggestion ne pourrait en améliorer la parfaite tenue.

En conséquence, le Contrôleur aux Comptes invite l'Assemblée à donner quitus au trésorier sans la moindre réserve.

Le contrôleur aux comptes :

M. Bruno BEZANCON

